



# JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE

## Société de TIR



### DOSSIER A CONSTITUER POUR UNE DEMANDE DE DETENTION D'ARME DE CATEGORIE "B"

#### 1 .Demande d'Avis Préalable

Faire une demande d'avis préalable auprès du Président du club avec le document prévu à cet effet (version papier ou informatique sur le site:

<http://www.jgsn-tir.com/medias/files/demande-avis-prealable-papier-.pdf>

- > Soit: - avec présentation du carnet de tir à jour.
- > Soit: Par courriel et joindre un scan des pièces demandées

**Attention : il faut environ 8 jours pour l'obtenir signée**

#### 2 .SE PROCURER LE FORMULAIRE OFFICIEL

Document : CERFA 12644\*04 "DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS"

Possibilité de télécharger sur le site service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1499>

Egalement sur le site de la "JGSN":

<http://jgsn-tir.e-monsite.com/medias/files/cerfa-12644-04-11-07-remplissable-b-.pdf>

#### 3. DOSSIER A CONSTITUER

- Remplir le formulaire CERFA 12644\*04 en rappelant toutes les armes possédées dans le tableau page 2 (même si elles ne font pas l'objet de la présente demande de renouvellement)
- Avis préalable de la FFT signé (feuille verte)
- Photocopie de votre licence de tir
- Extrait de naissance avec mention marginale (possibilité, en ligne sur le site "JGSN-Tir")
- Photocopie Recto-Verso de la carte d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile (exemple: facture EDF, téléphone, etc.. de moins de trois mois)
- **Primo-Accédant** : Photocopie du carnet de tir (à jour : 3 séances contrôlées de tir espacées chacune d'au moins 2 mois).
- *Pour les renouvellements* : pas de photocopie du carnet de tir.
- Photocopie de la facture du coffre fort.

#### 4. TRANSMETTRE LE DOSSIER A LA PREFECTURE DE VOTRE DEPARTEMENT

**Pour La Nièvre :**

*Préfecture de La Nièvre*

*Bureau du cabinet*

*Section - police administrative*

*40 rue de la Préfecture*

*58026 NEVERS - CEDEX*

\*\*\*